

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-141 DU 4 AVRIL 2001

portant approbation du budget de l'Office
National de Stabilisation et de Soutien des
prix des produits Agricoles (ONS).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
 - Vu** la Loi n°88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
 - Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
 - Vu** le Décret n°99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
 - Vu** le Décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
 - Vu** le Décret n°97-279 du 11 juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Office National de Stabilisation et de Soutien des prix des produits Agricoles ;
 - Vu** le Décret n°96-75 du 02 avril 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
- Sur** proposition du Ministre du Développement Rural ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 7 mars 2001 ;

.../...

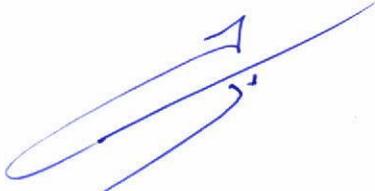
D E C R E T E :

Article 1er. - Est approuvé le budget de l'Office National de Stabilisation et de Soutien des prix des produits agricoles (ONS)) pour l'exercice 2001, tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 4 avril 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU.

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE.

Le Ministre du Développement
Rural,



Théophile N A T A.

AMPLIATIONS.- : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE
4 MDR 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN -DLC 3 GCONB DCCT INSAE 3 BCP CSM IGAA
3 UNB FASJEP ENA 3 JO 1.-